Image not found or type unknown

Abus sur les Intérets intercalaires

Par **Olivier2760**, le **25/09/2014** à **18:42**

Bonjour, voilà j'ai emprunté au crédit agricole pour acheter ma maison! à la signature tout allait bien jusqu'au jour ou le crédit agricole c'est aperçut d'une erreur qu'elle avait commise. En effet ils m'avaient échelonné un prêt à taux zéro sur 300 mois, ce qui n'est pas légal! après avoir essayer de me faire payer cette erreur, j'ai tenu tête et j'ai écris au service client! j'ai gagné, du coup il ont dû rectifier le prêt à taux zéro, basculer une partie de ce prêt sur les deux autres prêts lissé contracter avec et de baisser mon taux d'intérêt de 4,70% à 4.05%. jusque la j'était satisfait, enfin jusqu'à aujourd'hui! ils m'avait envoyé un avenant au contrat que j'avais signé à l'époque, seule problème c'est qu'il n'est pas stipulé sur cet avenant qu'il m'avait mis 8 ans d'intérêts intercalaires sur un crédit à 71000 euros! par contre cela apparais dans le tableau d'amortissement!!! en 5 ans j'ai déjà perdu 14000 euros dans le vide sans payer de capital sur ce crédit!
j'aimerais bien savoir, si il y a un recours! si il ont le droit de mettre autant d'années d'intérêts intercalaires et aussi le fait que sur l'avenant au contrat il n'est pas spécifier que les mensualités ne sont que des intérêt!!!
aider moi s'il vous plait!! merci d'avance....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés